

NEUFCHÂTEL AVICULTURE

Groupement des éleveurs amateurs sélectionneurs
d'animaux de basse-cour et de volière du Pays de Bray

46^{ème} Salon National des Animaux de Basse-Cour
16^{ème} Présentation / Bourse Oiseaux Exotiques
dans le cadre de la foire Saint Martin

Article premier :

L'exposition organisée par « Neufchâtel Aviculture » aura lieu du **07 au 08 Novembre 2026** dans le cadre de la foire Saint-Martin de Neufchâtel en Bray (76270).

L'exposition est régie par le règlement général des expositions SCAF complété par le présent règlement.

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de sujets de races pures. Tous les animaux devront être identifiés suivant les règlements en vigueur pour être primés.

Seront admis les sujets bagués, tatoués, pastillés des années 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026

Les lots seront composés comme suit :

- Trio (1 + 2) volailles uniquement - Couple anatidés uniquement - Unités toutes catégories.

Pour les championnats de France lapins les parquets sont autorisés.

Article 2 :

Droits d'inscription : Trios 8 Euros, Couples 5 Euros, Unités 3,50 Euros.

Pour les sujets participants aux championnats de France lapins et pigeons Unités à 5,00 Euros, parquet à 17.00 euros

Pour les parquets => case spécifique à remplir avec le n° de parquet (pour exemple : P1, P2, ...) .

Catalogue Obligatoire + frais administratif 8,00 Euros.

Article 3 :

Les feuilles d'inscription dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de « Neufchâtel Aviculture » et adressées à

Olivier GAILLARD 5 Le Bihorel 76270 Neufchâtel en Bray / Pour contact uniquement ogaillard@ymail.com 06 45 32 58 90

Sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie adulte.

Les numéros de bagues des volailles et des pigeons ainsi que les tatouages des lapins devront figurer obligatoirement sur la feuille d'enlogement le jour de la mise en cage des animaux

Pour les lapins, la masse devra également figurer sur cette feuille => voir rubrique « spéciale pesée » en fin de règlement.

Les inscriptions seront closes irrévocablement le 11 octobre 2026 ou avant si le nombre de cages de 1 600 est atteint. Une priorité sera accordée aux éleveurs des championnats.

Article 4 :

Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera immédiatement retiré et isolé, sans remboursement des droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les services vétérinaires de leur département.

Le certificat de vaccination ou certificat de vente et ordonnance délivrés par un vétérinaire contre la maladie de Newcastle pour les volailles et la paramyxovirose pour les pigeons sont à transmettre obligatoirement au comité organisateur dès l'inscription des animaux.

Article 5 :

Les exposants désirant vendre leurs animaux, le mentionneront sur la feuille d'inscription, le prix de vente sera majoré de 20 % à la charge de l'acheteur et au profit de la société organisatrice. Possibilité de rajouter des sujets à vente le jour de l'enlogement. Tout retrait de la vente par l'éleveur entraînera le paiement de l'animal racheté, les 20 % de majoration resteront au bénéfice de la société.

Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement à l'exception des animaux en cage d'honneur qui ne pourront être retirés par les acheteurs qu'à partir du dimanche 8 Novembre 12 heures. Afin d'assurer la traçabilité, toute vente d'animaux exposés doit passer par le bureau des ventes.

Article 6 :

Durant l'exposition, le comité organisateur assurera la surveillance, et l'ensemble des soins aux animaux, mais ne sera tenu responsable des vols, mortalité, accidents, maladies ou échanges.

Les cages seront de dimensions adaptées à la taille des animaux et disposeront dès leur arrivée d'eau et de nourriture.

Article 7 :

Le jugement s'effectuera le vendredi 06 novembre 2026 dès 7 heures 30, le jury sera composé de juges officiels, leur décision sera sans appel. L'ensemble des animaux sera jugé aux points. L'attribution des « Meilleurs Sujets » se fera entre juges, sans aucune autre présence. Tous les membres organisateurs sont autorisés à concourir pour les « Meilleurs sujets ».

Article 8 :

Le comité organisateur, à seule qualité pour prendre toute décision et mesure, afin d'assurer le bon ordre durant l'exposition. Toute réclamation devra parvenir par écrit au Commissaire Général dans les quinze jours de la fin de l'exposition.

Article 9 :

Calendrier de l'exposition.

Jeudi 05 novembre de 14 heures à 20 h	→ Enlogement des animaux par les exposants
Vendredi 06 novembre à partir de 7H30	→ Opérations du jury.
Samedi 07 novembre 9h à 19h	→ Ouverture aux visiteurs
Samedi 07 Novembre 9h 30	→ Ouverture du bureau des ventes
Dimanche 08 novembre de 9 h / 12h 30 - 14h / 18h	→ Ouverture aux visiteurs
Dimanche 08 Novembre à 10h00	→ Inauguration de l'exposition
Dimanche 08 Novembre à 16h00	→ Fermeture du bureau de vente
Dimanche 08 Novembre vers 17h00	→ Remise des Grands Prix + délogement des animaux

Dérrogation possible (en accord avec le comité organisateur) pour tous les éleveurs éloignés + de 400 kms : départ possible le dimanche 8 Novembre en début d'après-midi.

Article 10 :

« Les meilleurs sujets » seront désignés par les juges dans les catégories suivantes

(si moins de 20 sujets inscrits dans une catégorie regroupement possible avec une autre catégorie)

1. Palmipèdes Grandes races	2. Palmipèdes d'Ornement	3 : Volailles gdes races françaises
3 : Volailles gdes races françaises	4 : Volailles gdes races étrangères	5 : Volailles naines
6 : Lapins grands races.	7 : Lapins races moyennes	8 : Lapins à fourrure
9 : Lapins petites races	10 : Lapins nains	11: Cobayes
12: Pigeons de forme Français	13: Pigeons de forme étrangères	14: Pigeons Cravatés
15: Pigeons Type Poule	16: Pigeons de Structure	17 : Pigeons Boulants /Tambour / Caronculés
18 : Pigeons de Couleur	19 Pigeons De Vol	20 : Tourterelles

4 Grands Prix du Salon seront décernés parmi les meilleurs sujets

Catégories : 1. Volailles 2.Palmipèdes 3. Lapins/ Cobayes 4. Pigeons/Tourterelles

Meilleurs sujets et Grands Prix du Salon seront récompensés par un panier garni ou trophée + plaque

Tous les sujets notés 97 points seront récompensés par une plaque

De nombreuses dotations seront attribuées par les juges aux sujets méritants en dehors des meilleurs sujets

Récompense coupes, fanions trophées, livres, produits régionaux jusqu'à épuisement des lots.

Dans le cadre de cette manifestation sera organisé :

- Championnats de France de l'Union Nationale des Eleveurs Sélectionneurs de Lapins Nains UNESLN
- Championnat de France de l'Association Nationale des Lapins Argentés (ANA)
- Championnat de France des pigeons Show et Homer
- Championnat régionaux des volailles Legbar Huppée, des lapins Satins et des pigeons Strasser
- Grand Prix de la Région Normandie (meilleur sujet de race Normande toutes races confondues)
- Challenge Normandie Aviculture (Classement sur les 6 meilleurs cages toutes races confondues)
- Exposition partenaire de la course aux points du Lapin Club de France

Tous les exposants recevront un lot souvenir (plaque + produits régionaux)

Article spécifique « pesée des lapins » :

- Impérativement, les masses de chacun des lapins inscrits devront être communiquées au comité lors de l'enlogement par l'éleveur,
- Un pesage partiel sera réalisé avant l'enlogement,
- Par tranche de 10 animaux une pesée sera réalisée => pour exemples : 3 lapins inscrits => 1 pesée / 25 lapins inscrits => 2 pesées,
- Le ou les animaux seront désignés par le comité organisateur lors de la présentation de l'éleveur aux postes de pesées,
- Les balances seront réglées avec un « poids » étalon de la valeur d'un kilo,
- Si toutefois l'écart entre la proposition de l'éleveur et la pesée réalisée par le comité organisateur est trop conséquent, l'ensemble des animaux inscrits par l'éleveur devront être pesés,
- Aucune contestation ne sera recevable,
- Lors du jugement, seront mises à disposition un nombre de balances d'environ 1/3 juges si toutefois les masses indiquées par l'éleveur paraissent inexactes. Aucune contestation ne sera recevable.



16^{ème} Présentation / Bourse Oiseaux Exotiques

Pour tout renseignement s'adresser à Alain BOZO 2A rue des renardières 60690 ROY-BOISSY 03 44 48 28 10



Dans l'attente de vous accueillir nombreux où vous pourrez admirer environ 2000 animaux et vous rendre en ville pour la grande foire Saint Martin et ses multiples attractions et expositions. Tous les membres de Neufchâtel Aviculture vous souhaitent beaucoup de réussite dans vos élevages, et de nombreuses récompenses lors de vos premières expositions de la saison.

NEUFCHATEL AVICULTURE

46^{me} Salon des Animaux de Basse-Cour
07 au 08 Novembre 2026

Nom et Prénom _____

Adresse complète _____

Code Postal _____ Ville _____ Tel _____

Adresse e-mail _____

Décompte des droits d'inscription

Palmipèdes
_____ Unité(s) à 3,50 €. = _____

Volailles Grandes Races
_____ Unité(s) à 3,50 €. = _____

Volailles Races Naines
_____ Unité(s) à 3,50 €. = _____

Lapins, Cobayes
_____ Unité(s) à 3,50 €. = _____

Championnats de France lapins / pigeons

_____ Unité(s) Champ. de France à 5,00 €. = _____
_____ Parquet(s) Champ. de France à 17,00 €. = _____

Pigeons, Tourterelles
_____ Unité(s) à 3,50 €. = _____

Catalogue / Palmarès + Frais de secrétariat (Obligatoire) 8,00 €

Total = _____ €

Don en faveur de l'Exposition _____

L'exposant soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement - programme de l'exposition et en avoir accepté les conditions.

Fait à _____, le _____

Signature

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de NEUFCHATEL AVICULTURE

Afin de faciliter l'organisation du délogement de vos animaux, merci d'indiquer le kilométrage de votre domicile à l'exposition : _____ kms / Groupage : _____

CLOTURE DES INSCRIPTIONS irrévocablement le 11 Octobre 2026

Exposition Nationale d'Aviculture

Neufchâtel en Bray du 07 au 08 Novembre 2026

Nom :

Prénom :

	SEXE Mâle : M Femelle : F	AGE A/J	DESIGNATION DES LOTS Race – Variété – Couleur Merci de préciser Grande Race ou Naine pour les volailles	Champ. France Parquet (P1, P2,...)	Prix de Vente
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

NEUFCHATEL AVICULTURE

Groupement des éleveurs amateurs sélectionneurs
d'animaux de basse-cour et de volière du Pays de Bray

46 ième Exposition Nationale / Informations pratiques

Adresse de l'exposition : Parc des expositions - La Boutonnière
Boulevard du Marechal Joffre 76270 Neufchâtel en Bray

Contact exposition : 06 75 80 33 51 gaillard-christophe@wanadoo.fr

Championnats organisés dans le cadre de cette exposition nationale

Championnat de France UNESLN Union Nationale des Eleveurs Sélectionneurs de Lapins Nains
Championnat de France ANA Association Nationale des Lapins Argentés
Championnat de France des Pigeons Show et Homer
Championnat régionaux Legbar Huppée, des lapins Satins et des pigeons Strasser
Exposition partenaire de la course aux points du Lapin Club de France

Sanitaire : Le certificat vétérinaire de vaccination ou l'ordonnance délivrée par un vétérinaire accompagnée d'une attestation sur l'honneur contresignée par un témoin justifiant de la vaccination des animaux contre la maladie de Newcastle devront nous parvenir avec l'inscription des animaux pour toutes les catégories hormis les lapins et cobayes. Il sera demandé également une attestation sur l'honneur de détention en volière à joindre au plus tard à l'enlogement.

Clôture des inscriptions irrévocablement le 11 octobre 2026

Enlogement-Délogement : L'enlogement aura lieu en autonomie le **jeudi 06 Novembre à partir de 14 heures**. Les numéros d'identification doivent figurer sur votre feuille d'enlogement. Celle-ci sera échangée à votre arrivée contre un duplicata.

Le délogement aura lieu le **dimanche 08 Novembre à partir de 17 heures 30**.

Dérogation pour les éleveurs éloignés de + de 400 kms. Départ possible à partir de 12 heures

Ventes : le paiement des ventes sera effectué le dimanche.

Hébergements : <http://brayeawy.fr> rubrique Tourisme /Gîte et couvert. 2 hôtels à votre disposition :

- ✓ Côte Inn 9 Grande rue Fausse porte 76270 Neufchâtel en Bray 02 35 93 00 02 contact@comeinn.fr
- ✓ Les Airelles 2 passage Michu 76270 Neufchâtel en Bray 02 35 93 14 60

Restauration - Repas éleveurs :

Pendant toute la durée du salon une restauration rapide sera à disposition des éleveurs (Sandwichs, Hot Dog, Viennoiserie...)

Repas avec plat chaud le Samedi 07, et dimanche 08 Novembre midi sur réservation exclusivement

Samedi 07 Novembre 20 heures - Une soirée des éleveurs sera organisée - Participation sur réservation -

Coupon ci-dessous à retourner avant le **20 Octobre 2026**

Réservation Repas

Apéritif - Plat Chaud - Fromage - Dessert - Café

Nom Prénom :

	Nombre	Tarif par personne	
Déjeuner Samedi 7 Novembre		17,00 €	€
Déjeuner Dimanche 8 Novembre		17,00 €	€
Soirée des éleveurs Samedi 7 Novembre		25,00 €	€
	Montant total repas		€

Coupon à retourner accompagné du règlement à Christophe Gaillard 2 Hameau de Brémontier 76270 MASSY
gaillard-christophe@wanadoo.fr date limite de réception le **25 Octobre 2026**